Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_10-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 9 décembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL
du 15 décembre 2025

CHOIX D'UN SCÉNARIO POUR LA GESTION ET L'ÉLABORATION DES CARTES D'ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE À 30 ET 100 ANS.

RAPPORT N°10-08/2025

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_10-DE

Par délibération en date du 28 février 2022, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'inscription de la Commune sur la liste nationale des communes soumises au recul du trait de côte conformément à la loi climat et résilience du 22 août 2021.

À la suite, le territoire a été inscrit par décret sur la liste. Ce dispositif nous oblige à mener des études à l'horizon de 30 et 100 ans.

Dans le cadre de la révision générale du PLUi par le Pays des Abers, la Communauté prend en charge cette étude car toutes les communes du territoire concernées par l'érosion sont inscrites sur la liste nationale.

Afin d'établir la cartographie, il faut que le Conseil Municipal se prononce sur le type de scénario à prendre en considération : scénario médian ou scénario sécuritaire.

Ces scénarii ont été présentés par la CCPA lors de la commission plénière du 24 septembre 2025.

Pour rappel :

1. **Scénario Médian :**
   - A 30 ans : Réchauffement climatique : 20 cm
     Ouvrages privés effacés/ports maintenus ?
   - A 100 ans : Réchauffement climatique : 70 cm
     Ouvrages effacés
1. **Scénario Sécuritaire :**
   - A 30 ans : Réchauffement climatique : 40 cm
     Ouvrages privés effacés/ports maintenus ?
   - A 100 ans : Réchauffement climatique : 120 cm
     Ouvrages effacés ?

Après analyse des impacts environnementaux, économiques et sociaux, il est proposé de retenir le **Scénario Sécuritaire** comme base pour l'élaboration des cartes à 30 et 100 ans.

Je vous propose de délibérer.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_10-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 26
Présents	= 20
Votants	= 23

Délibération du conseil municipal
N°**10-08/2025**
Réunion du 15 décembre 2025

CHOIX D'UN SCÉNARIO POUR LA GESTION ET L'ÉLABORATION DES CARTES D'ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE À 30 ET 100 ANS.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Marie-Laure LOUBOUTIN, Jean-Luc LE ROUX (arrivé à 18h47), Laurent QUEZEDE, Marine VAUTIER, Italia BIANCHI-RAMEL, Martine KERFOURN, Pascale BIHANNIC

Absents :
Hervé LOUARN donne procuration à Laurent QUEZEDE
Camille SORDET donne procuration à Marine VAUTIER
Jean-Luc LE ROUX (arrivé à 18h47) donne procuration à Catherine COUSTANCE
Nolwenn BOSSARD, Christophe ARZUR, Clément FORICHER

Madame Céline SIMIER a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 23 voix Pour,

Monsieur Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales (articles L.2121-29 et suivants),

Vu le Code de l'Urbanisme (articles L.121-22 à L.121-24),

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience »,

Vu les avis techniques transmis par la CCPA,

Vu le rapport de M. le Maire,

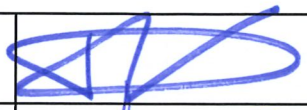
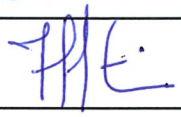
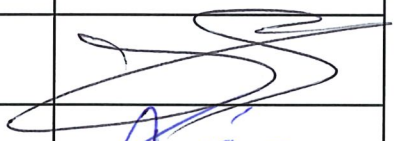
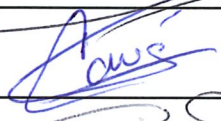
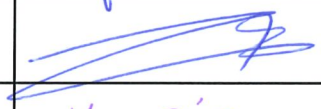
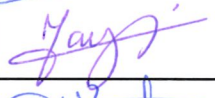
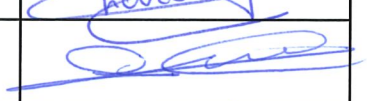
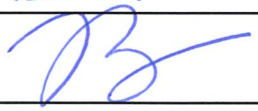
DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal approuve le choix du scénario sécuritaire pour la gestion du trait de côte et l'élaboration des cartes d'évolution à 30 et 100 ans.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_10-DE

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal décide de confier à Monsieur le Maire la mise en œuvre des démarches nécessaires avec l'appui des services de la CCPA.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_10-DE

KERLAN David		LOUARN Hervé	Procuration à Laurent QUEZEDE
TRÉGUER Alexandre		COUSTANCE Catherine	
POULNOT – MADEC Anne		LOUBOUTIN Marie-Laure	
LE GOFF Laurent		QUÉZÉDÉ Laurent	
BOSSARD Nolwenn	Absente	SORDET Camille	Procuration à Floraine VAUTIER
CATTIN Jean-Luc		VAUTIER Marine	
FAVÉ Danielle		LE ROUX Jean-Luc	
COAT Philippe		BODENES Rachel	
CHEVALIER Christine		KERFOURN Martine	
SIMIER Céline		FORICHER Clément	Absent
GODEC Daniel		BIANCHI RAMEL Italia	
POULLAIN Isabelle		ARZUR Christophe	Absent
COLLOMBAT Muriel		BIHANNIC Pascale	